

 FORMATION ET CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	Programme Formation / Test CACES® R.486 Plateformes Elévatrices Mobiles de Personne (PEMP)	Réf : S.PEDA / PGM R486 Version applicable au 10.08.26
---	--	---

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) Recommandation 486

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Catégories concernées
Durée définie en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégorie 21h, 28h, 35h Durée de rattrapage ajustable en cas d'échec en fonction des préconisations du 1 ^{er} testeur	Toute personne appelée à conduire une PEMP, appartenant à l'une des catégories de la recommandation R.486 de la CNAM	Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.	En fonction de la capacité de chaque centre de déroulement de tests.	A - B - C (option porte-engin possible)

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

Appliquer la réglementation et les règles techniques relatives à l'utilisation des PEMP
Conduire en sécurité une PEMP représentative de la recommandation R.486 de la CNAM (circulation, balisage, signalisation)
Se positionner, se déplacer dans les configurations suivantes : le long d'une surface, au-dessus d'une surface, en dessous d'une surface, dans un espace limité, dans une aire limitée.
Communiquer, comprendre, mettre en œuvre la gestuelle de commandement
Réaliser les manœuvres de secours et dépannage
Porter un EPI contre les chutes de hauteur en lien avec l'utilisation d'une PEMP en lien avec (article R.4323-106 du Code du Travail).
Effectuer un chargement et déchargement sur un porte-engins en fonction du CACES® concerné
Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification, entretien, maintenance)

Validité du titre	La validité du CACES® obtenu est de 5 ans.
Titres et qualités du formateur / testeur	Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels, justifiant d'une expérience dans le levage et la manutention. Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Vidéo projection, notices fabricants ainsi que divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique. Plateau technique certifié selon la R.486 de la CNAM, PEMP correspondants aux catégories concernées.
Modalités pédagogiques	Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de phase théorique et mise en situation pratique
Lieu de la formation	Sur un de nos sites équipés pour la formation PEMP ou sur votre site avec vos moyens.
Document délivré à la suite de l'évaluation	Délivrance d'une attestation de formation sur la thématique dispensée et du CACES® en version dématérialisée en cas d'obtention.

Formation théorique (commune à l'ensemble des catégories de la R.486 version A) :

- **Introduction** : Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.
- **Connaissances générales**
Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels, le dispositif CACES®.
- **Technologie des PEMP**
- **Catégories des PEMP et de CACES®**
- **Notions élémentaires de physique, stabilité des PEMP**
- **Risques liés à l'utilisation des PEMP et moyens de prévention associés**
- **Exploitation des PEMP**
- **Vérification d'usage d'une PEMP**

Formation pratique (limitée à la/aux catégorie(s) concernée(s) par la convention du stagiaire) :

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R.486 et à la catégorie des PEMP. Evaluation pratique continue durant la formation.

- **Prise de poste et mise en service**
- **Adéquation**
- **Mise en place, conduite et manœuvres**
- **Entraînement au port d'EPI contre les chutes de hauteur si la notice d'instructions de la PEMP l'impose**
- **Chargement / déchargement sur porte engins (en option pour certaines catégories)**

Tests (Evaluation des objectifs)

Test théorique : QCM d'une durée d'une heure. Les conditions de réussite sont imposées par la R.486 et précisées au démarrage du test.

- **Connaissances générales, technologie et stabilité des PEMP, abaque de charges et exploitation des PEMP**

Test pratique : Epreuve chronométrée sur chaque catégorie. Les conditions de réussite sont imposées par la R.486 et précisées au démarrage du test.

- **Prise de poste et mise en service, adéquation, conduite, manœuvres, fin de poste – maintenance**

 FORMATION ET CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	Programme Formation / Test CACES® R.486 Plateformes Elévatrices Mobiles de Personne (PEMP)	Réf : S.PEDA / PGM R486 Version applicable au 10.08.26
--	--	---

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) Recommandation 486

Références de la certification

Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

Date d'enregistrement : 18/12/2024

Date d'échéance : 18/12/2029

	<i>Codes Répertoire Spécifique (RS)</i>	
<i>Catégorie A</i>	<i>PEMP à élévation verticale</i>	RS7000
<i>Catégorie B</i>	<i>PEMP à élévation multidirectionnelle</i>	RS7001
<i>Catégorie C</i>	<i>Conduite Hors production des PEMP</i>	RS7002